

Plan antichute des personnes âgées La lettre

| Auvergne-Rhône-Alpes



Lettre N° 4 - Décembre 2023

Chaque trimestre, l'Agence régionale de santé et le GÉrontopôle Auvergne-Rhône-Alpes vous informent sur la déclinaison du Plan national antichute des personnes âgées de 65 ans et + dans notre région.

JOURNÉE RÉGIONALE : 92,5 % DES PARTICIPANTS SONT SATISFAITS !

320 participants (présentiel ou distanciel). Parmi eux étaient présents des directeurs d'établissements, cadres de santé et responsables de service, chargés de mission, ergothérapeutes, kinésithérapeutes et infirmiers...

La table ronde de la matinée a réuni des présentations d'expérimentations et de recherches sur la prévention des chutes.

Animée par M. Bienvenu Bongue, épidémiologiste coordonnateur de projets au Centre technique d'appui et de formation des centres d'examens de santé (CETAF) et à l'université J. Monnet de Saint-Étienne

La table ronde de l'après-midi a réuni 6 acteurs de projets en lien avec les 6 axes du plan antichute.

Animée par le Pr Gaëtan Gavazzi, chef de service de gériatrie au CHU de Grenoble

La construction du plan antichute et le diagnostic territorial des actions existantes ont aussi été présentés aux participants par le Dr Aurélia Marfisi-Dubost de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, Solène Dorier et Charlotte Vergé du GÉrontopôle AURA.

92,5 % des répondants au questionnaire sont satisfaits ou très satisfaits de la journée.

81 % considèrent qu'elle leur a permis d'élargir leurs connaissances et 86 % souhaitent s'investir davantage sur la prévention des chutes et/ou le parcours chuteur.

Les participants ont exprimé le besoin de mieux se **coordonner** et mieux **connaître les actions existantes**, au bénéfice des personnes concernées.

[Consultez le replay de la journée
et les présentations](#)



PREMIERS TRAVAUX SUR L'ÉVALUATION DU PLAN

Un groupe de travail s'est réuni le 22 novembre afin d'enclencher les premières évaluations du plan antichute personnes âgées en région Auvergne-Rhône-Alpes.

Les indicateurs retenus pour cette évaluation sont les suivants :

- nombre de chutes invalidantes selon les critères PMSI* (nombre de chutes mortelles à J0 et M3 et nombre de chutes récidivantes) ;
- nombre d'appels au Centre 15 pour chutes par département ;
- nombre de bénéficiaires d'une évaluation à domicile pour la mise en place d'un plan d'aide sur ce sujet ;
- statistiques des chutes domestiques à domicile constatées par les professionnels libéraux à domicile, selon les conditions de vie de la personne, la iatrogénie médicamenteuse et l'habitat ;
- indicateurs des actions de prévention ;
- questionnaire de satisfaction de la journée régionale.

Les premiers résultats du recueil de ces données pour 2021/2023 seront communiqués dans une prochaine newsletter. **Une évaluation annuelle** sera réalisée et diffusée tout au long du suivi du plan.

** PMSI : Programme de médicalisation des systèmes d'information*

ARS Auvergne-Rhône-Alpes – Gérontopôle Auvergne Rhône-Alpes
Contacts : ars-ara-da-qualite@ars.sante.fr | contact@gerontopole-aura.fr